

Forum

La démocratie sénégalaise à l'heure des turbulences et des questionnements

Note de concept

La démocratie est un système politique qui se démarque de la monarchie, de l'aristocratie et de la dictature, entre autres. C'est « le gouvernement du peuple, par le peuple, et pour le peuple », selon la formule d'Abraham Lincoln dans son discours prononcé le 19 novembre 1863 à Gettysburg en Pennsylvanie. Autrement dit, dans un système démocratique, le pouvoir vient du peuple, il est exercé par le peuple, et en vue des intérêts de ce dernier. C'est un système institutionnel basé sur le principe de la compétition libre pour l'acquisition et l'exercice du pouvoir.

Dans cette perspective, les élections libres et équitables constituent l'un des piliers les plus importants de la démocratie. La démocratie repose aussi, sur des principes fondamentaux tels que la participation des citoyens aux élections et aux débats publics ; l'égalité qui veut que toutes les personnes soient traitées de manière égale et qu'elles ne fassent pas l'objet de discriminations en raison de leur origine, de leur religion, de leur sexe, croyance ou de quelque autre critère que ce soit. Le principe du système multipartite est aussi fondamental en démocratie. Les citoyens doivent avoir le choix le jour des élections entre une pluralité de partis politiques participant librement à une campagne électorale.

La démocratie est un régime de gouvernement dans lequel toutes les décisions politiques importantes reviennent au peuple. Il élit ses représentants par le vote. À terme, la volonté du peuple issue des urnes doit aussi être respectée ainsi que ses choix de renouvellement de ses dirigeants. Dans un tel système, le pouvoir est pacifiquement transféré et les perdants des élections acceptent leur défaite. La démocratie se caractérise aussi par la liberté de presse (exercée par les médias), ainsi que le droit des citoyens à l'information : ce qui confère aux médias le titre de « quatrième pouvoir », après les pouvoirs judiciaire, exécutif et législatif, car ils constituent l'instrument de contrôle le plus important de l'opinion publique.

Autres principes fondamentaux, l'État de droit et la séparation des pouvoirs (exécutif, législatif, judiciaire). En démocratie, les droits et libertés doivent être respectés et le gouvernement doit respecter les règles du jeu démocratique, respecter les droits des citoyens, quels que soient leur place, statut et rang dans la société.

La démocratie est surtout un processus qui doit être nourri et consolidé en permanence.

Le régime des libertés publiques et privées est fondamental à la démocratie. Il s'agit des droits de la personne inscrits dans la constitution, sommet de la hiérarchie des normes établie par Hans Kelsen dans son ouvrage intitulé *Théorie générale des normes* paru en 1996. Ces droits permettent aux citoyens d'aller et de venir à leur guise, de s'exprimer sur les questions politiques, économiques et sociales sans être inquiétés pour leur origine, leur opinion, leur religion, leur choix idéologique, etc. Dans ce régime des libertés, la liberté de s'associer, de marcher pacifiquement, de faire des *sit-in*, etc. permettent de faire savoir sa position sur les questions de la cité. Ces libertés sont garanties par la constitution, les lois en vigueur et la coutume politique.

Ces grands principes, considérés comme les fondements de la démocratie, sont vécus à travers le système de représentation ou de gouvernement, ce régime de gouvernement pouvant

exister sous la forme de système présidentiel ou de système parlementaire. Dans un système présidentiel, comme c'est le cas au Sénégal, le président est le plus grand représentant du peuple, par contre, dans le système parlementaire, ce sont les députés qui détiennent le pouvoir qu'il transmette à un Premier ministre qui leur rend compte. Dans un régime parlementaire le Président ou son équivalent, a un rôle honorifique ou protocolaire.

La constitution sénégalaise garantit à tous les citoyens, notamment en son article 8, « les libertés individuelles fondamentales, les droits économiques et sociaux ainsi que les droits collectifs. Ces libertés et droits sont notamment : les libertés civiles et politiques : liberté d'opinion, liberté d'expression, liberté de la presse, liberté d'association, liberté de réunion, liberté de déplacement, liberté de manifestation ; les libertés culturelles ; les libertés religieuses ; les libertés philosophiques ; les libertés syndicales, la liberté d'entreprendre, le droit à l'éducation, le droit de savoir lire et écrire, le droit de propriété, le droit au travail, le droit à la santé, le droit à un environnement sain, le droit à l'information plurielle ». Ces libertés et ces droits s'exercent, bien entendu, dans les conditions prévues par la loi.

Plus loin, en son article 10, la constitution sénégalaise précise que « chacun a le droit d'exprimer et de diffuser librement ses opinions par la parole, la plume, l'image, la marche pacifique, pourvu que l'exercice de ces droits ne porte atteinte ni à l'honneur et à la considération d'autrui, ni à l'ordre public. » ; et, en son article 12, que « tous les citoyens ont le droit de constituer librement des associations, des groupements économiques, culturels et sociaux ainsi que des sociétés, sous réserve de se conformer aux formalités édictées par les lois et règlements. Les groupements, dont le but où l'activité est contraire aux lois pénales ou dirigé contre l'ordre public, sont prohibés ».

À partir de son indépendance et au fil des ans, le Sénégal a progressivement mis en place un système politique qui lui a donné l'image d'une démocratie qui fonctionne. Cette image s'est encore renforcée, avec des élections de plus en plus ouvertes au fil des ans : le multipartisme qui s'est institutionnalisé partant de trois courants (1974) à plus de 300 partis politiques déclarés dans cette dernière décennie. Le pays a jusque-là connu deux alternances politiques pacifiques par les urnes, en 2000 et en 2012. L'actuel chef de l'État a décidé de ne pas se présenter pour un troisième mandat, ce qui laisse présager la tenue d'une élection ouverte.

La stabilité des institutions et le respect des droits caractérisent de manière générale le pays, même si à des moments précis de son histoire, il a connu des épisodes douloureux, qui ont parfois failli remettre en cause ces acquis et montré les failles et faiblesses de cette démocratie (1963, 1968, 1988, 1996, 2021, 2023).

Nonobstant, ces dysfonctionnements et ces moments de troubles, le Sénégal est, depuis les indépendances, engagé dans un processus de démocratisation, qui se poursuit cahin-caha, et qui en fait l'un des rares pays où le pouvoir n'a été jamais aux mains des militaires ou transféré de manière violente d'un président à un autre.

Ainsi le Sénégal reste jusque-là considéré comme un « modèle » de démocratie sur le continent africain, et plus particulièrement en Afrique de l'Ouest, une région minée depuis des décennies par les guerres civiles, les coups d'État militaires ou l'inamovibilité des régimes en place. Son système multipartite, malgré ses faiblesses et les critiques, parvient à faire tenir des élections régulières.

Cependant, comme nombre de démocraties, celle du Sénégal a ses fragilités. Celles-ci se retrouvent dans quelques-uns de ses principes fondamentaux mêmes : notamment certaines

lois qui limitent l'exercice de la liberté d'expression ou de manifestation (article 80 : l'atteinte à la sûreté de l'État ; les lois sur la diffamation).

D'autres lois font aussi l'objet de vives critiques : par exemple le système de parrainage pour participer à l'élection présidentielle, décrié par certains pour avoir été institué sans consensus. La séparation des pouvoirs fait l'objet de vives polémiques, entre les tenants du « force restera à la loi, la loi est dure, mais c'est la loi » et ceux qui accusent le pouvoir judiciaire d'être « au service » du pouvoir exécutif. Par exemple, il a beaucoup été reproché à l'actuel pouvoir sous le président Macky Sall d'avoir fait condamner ses opposants Karim Wade (ancien ministre et fils de l'ex-président Wade) et Khalifa Sall (ancien maire de Dakar), pour des manquements dans la gestion des affaires publiques, alors qu'au même moment, ses soutiens, accusés des mêmes délits, restaient libres de leur mouvement.

Tout récemment encore l'affaire Ousmane Sonko (opposant en prison à la suite de multiples affaires), a fait l'objet d'une politisation à outrance : d'un côté ses partisans qui crient au « complot politique » et accusent la justice de manquer d'indépendance et de l'autre, ses adversaires qui défendent que « nul n'est au-dessus de la loi ».

Les acteurs politiques, en position d'opposant, ont toujours critiqué ouvertement la gestion des affaires publiques ; l'organisation du jeu politique ; le système ou le processus électoral ; l'indépendance des médias d'État ; l'indépendance de la justice. On l'a vu avec Abdoulaye Wade avant 2000, avec Macky Sall avant 2012. Il manque assurément à la démocratie sénégalaise un consensus sur les grands principes entre acteurs, quant aux règles du jeu.

Ce sentiment d'une justice inéquitable et au service de l'exécutif a souvent alimenté les frustrations et révoltes des opposants, conduisant parfois à la violence. Or, reste à savoir si la démocratie peut s'accommoder de la violence d'où qu'elle vienne.

Le jeu démocratique stricte voudrait que les leaders politiques, au pouvoir comme dans l'opposition, fassent preuve de responsabilité pour ne pas eux-mêmes se retrouver fossoyeurs de la démocratie, soit en utilisant injustement les instruments de pouvoir pour exercer la violence ou se donner des privilèges, soit en appelant à la violence ou à la défiance des institutions. Les perturbations et violences qui en découlent (et qui émaillent souvent les périodes pré et post électorales) ont des conséquences désastreuses sur le pays et sur la vie des citoyens.

Les rancœurs nées de la violence nourrissent toujours d'autres rancœurs qui à leur tour nourrissent de nouvelles formes de violence. Ceux qui vivent de l'économie de guerre, à l'intérieur comme à l'extérieur, sont toujours à l'affût de telles situations et une prolongation des violences politiques peut leur offrir une belle porte d'entrée.

À noter que le Mali à la frontière Est du Sénégal se trouve depuis plus d'une décennie confronté à une instabilité chronique, due à la présence sur sol de mouvements religieux, radicaux et armés ; les deux autres voisins, à la frontière Sud, la Guinée Conakry et la Guinée Bissau, sont souvent confrontés à des soubresauts politico-militaires qui ne favorisent guère la stabilité ; au Burkina Faso et au Niger, la situation d'insécurité est devenue endémique depuis des années, et avec des parties de leur territoire sous contrôle de bandes armées.

Sans en être arrivée à ces extrêmes, la démocratie sénégalaise suscite des interrogations et des inquiétudes sur sa solidité ; sa viabilité ; son avenir ; ses formes de gouvernance politique, économique et les dynamiques sociales sous-jacentes.

Partant de tout cela, un forum sur l'État de la démocratie au Sénégal pourrait offrir une tribune pour réfléchir et tenter de répondre à quelques interrogations, pas toutes, sur l'état des lieux de la démocratie sénégalaise.

Il s'agira de s'interroger sur la trajectoire et la qualité du processus de démocratisation du système politique sénégalais en s'arrêtant sur la conception qu'en ont les citoyens et les différents acteurs. L'exercice devra permettre de relever les forces et les avancées ainsi que les faiblesses et points d'achoppement de cette démocratie. Il s'agira également de voir les rôles et les interactions entre les différents protagonistes présents dans l'espace public : les hommes politiques, les citoyens, les médias ainsi que la société civile. Le forum sera une occasion de réfléchir aux moyens et limites de l'organisation du politique, défini comme l'ensemble des normes et réglementations garantissant l'évolution commune des acteurs d'un espace social hétérogène et conflictuel.

La démocratie sénégalaise, comme perspective, se décline ainsi en termes institutionnels et doit obéir à des principes généraux contenus dans les textes en vigueur qui organisent les conditions d'acquisition, d'exercice et de conservation du pouvoir politique. Quels sont les critères que le système politique remplit ? Quels sont les critères sur lesquels il y a du travail à faire ? Le forum sera une occasion d'interroger le cheminement institutionnel du Sénégal, de souligner les défis dans un contexte sous régional marqué par des remises en question de la légitimité démocratique, sous forme de mouvement populaire insurrectionnel ou de coups d'États militaires ou constitutionnels.

En fin de compte il s'agira d'analyser de manière pragmatique, comment les différents acteurs sénégalais conçoivent, négocient et acceptent (ou rejettent) les règles du jeu démocratique.

Le forum, organisé par l'E-jicom en partenariat avec la Fondation Boëll, sera axé autour d'un thème central, subdivisé en sous-thèmes. C'est à partir de ces derniers que seront élaborées les contributions attendues des experts ou des praticiens appelés à réfléchir sur le sujet pour alimenter le débat. Après les débats, les contributions enrichies seront rassemblées dans une publication afin de documenter les résultats de la réflexion.

Thématique générale

La démocratie sénégalaise à l'heure des turbulences et des questionnements

Sous thèmes

- La séparation des pouvoirs : réalité ou illusion ?
 - Présidentialisme et indépendance de la justice
 - Les députés, au service du peuple ou au service du pouvoir ?
- Médias & société civile : quelle place et quel rôle dans le renforcement de la démocratie ?
 - Démocratie à la base : gouvernance des partis, des associations ou structures citoyennes
 - Pluralisme et indépendance des médias face aux acteurs politiques

- La place de la société civile dans l'espace public et le jeu politique
- Citoyenneté et reddition des comptes ?
- La participation des citoyens au-delà des élections
- Le citoyen, le militant, l'électeur et les règles de bonne gouvernance
- De la démocratie et de la violence dans l'espace public
- Les discours de haine dans l'espace public
- La violence (manifestations, intervention des forces de sécurité, emprisonnements, appel à la violence, etc.) est — elle acceptable en démocratie ?

Objectif général

- Contribuer à une évaluation indépendante de l'état de la démocratie sénégalaise.

Objectifs spécifiques

- Relever le niveau et la qualité du débat public sur la question de la démocratie par des avis éclairés sur la base d'une expertise scientifique ou d'approches plus ou moins objectives ;
- Fournir des éléments de base permettant d'instaurer un débat serein entre divers acteurs et parties prenantes du jeu politique ;
- Identifier les forces et faiblesses de la démocratie sénégalaise en vue de proposer des réponses (failles à corriger et acquis à consolider) à l'usage de tous les acteurs et de toutes les parties prenantes, y compris les citoyens ;
- Publier un document de référence qui rassemble l'ensemble des réflexions, les perspectives ainsi que les recommandations issues des différentes étapes du forum.

Résultats attendus

- Un débat public, serein et inclusif, sur l'état de la démocratie sénégalaise a lieu ;
- Des productions écrites existent qui servent de point de départ au débat public lancé à l'occasion du forum ;
- Des recommandations et pistes de solutions pour corriger les failles et consolider les acquis de la démocratie sénégalaise sont rassemblées sur la base des idées émises par les experts et les contributions des participants ;
- Les différentes communications, les grandes idées et suggestions issues du débat public sont consignées dans un ouvrage libre d'accès.

Mise en œuvre

Le forum se fera sous forme de journée de réflexion, avec des communications faites par des experts, suivies de discussions avec le public.

Ces débats seront articulés autour de trois piliers :

- **Une leçon inaugurale pour camper les débats** : elle sera faite par une personne crédible, indépendante des parties politiques et à l'expertise reconnue dans le domaine. Durée : 20 à 30 minutes, maximum) ;
- **Des présentations sous forme de panel** : trois ou quatre panels, avec à chaque fois deux ou trois intervenants/experts ainsi qu'un modérateur. Les sous-thèmes à discuter

par les panels seront tirés de la thématique générale. Les interventions se feront sous forme de conversation (questions-réponses) avec le modérateur puis avec le public ;

- **Des débats avec le public** : après les présentations de chaque panel, une trentaine de minutes sera consacrée au débat avec le public.

La journée sera clôturée par une synthèse qui essaiera de rassembler les grands points issus de la leçon inaugurale, des présentations et des réflexions du public.